

# APPEL A CANDIDATURES

## PANORAMA

Un territoire, d'autres regards

Création artistique / Patrimoine & Paysages / Action culturelle

Proposé par le PETR Cœur des Hauts-de-France

En partenariat avec

La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France

Le Conseil Régional des Hauts-de-France

Le Conseil Départemental de la Somme

Le rectorat de l'Académie d'Amiens

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme

## LE CONTEXTE

### • Le PETR Cœur des Hauts-de-France

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France est un syndicat mixte chargé de mener des actions de promotion économique, d'aménagement du territoire et de développement culturel pour le compte de trois communautés de communes : Terre de Picardie, Est de la Somme et Haute Somme.

Il porte des politiques publiques menées à l'échelle du bassin de vie du Santerre Haute Somme jugée plus pertinente. Ainsi les actions menées par le PETR traduisent la volonté des élus de travailler ensemble dans un esprit de mutualisation et dans un souci d'efficacité.

### • Le développement culturel sur le territoire

Le PETR accompagne le développement culturel du territoire depuis plus de dix ans. Pour cela il s'attache à y développer une présence artistique forte et singulière, à proposer de nombreuses interactions avec tous les publics et notamment les plus éloignés de l'offre culturelle.

Le PETR a ainsi construit au fil des ans sa politique culturelle autour de quatre axes : la lecture publique, l'éducation artistique et culturelle, le soutien à la création et à la diffusion artistique et la valorisation du patrimoine.

La politique culturelle est aujourd'hui reconnue des nombreux partenaires institutionnels qui l'accompagnent (Europe, Drac, Education Nationale, Région, Département) dans la poursuite de ses missions.

### • Un patrimoine riche, en quête de renouveau

Le territoire du Santerre Haute Somme possède un patrimoine remarquable, reflet d'une histoire riche et mouvementée ; patrimoine encore trop largement méconnu des locaux et des touristes.

Qu'il soit le fruit d'une période d'après-guerre effervescente et novatrice sur le plan artistique, architectural et urbain, le témoin d'une histoire plus ancienne encore, ou l'expression paysagère des activités de l'homme et du travail de la nature, ce patrimoine a construit l'identité de cette frange de la Somme.

Citons, parmi les caractéristiques patrimoniales et paysagères de ce territoire :

- Le patrimoine de la Première reconstruction (architecture civile, religieuse, de villégiature, industrielle...)
- L'architecture religieuse d'avant-guerre
- Le patrimoine mémoriel
- Le patrimoine archéologique
- La présence du fleuve Somme qui a façonné les paysages du territoire (plateaux du Santerre, Collines du Vermandois)

- Les espaces naturels protégés
- L'architecture contemporaine

Aujourd'hui, celui-ci fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des élus, convaincus qu'ils sont de la nécessité pour les habitants de mieux se l'approprier et d'en faire l'un des moteurs d'attractivité du territoire.

C'est notamment la raison qui a encouragé le PETR Cœur des Hauts-de-France à présenter la candidature du territoire au label Pays d'art et d'histoire afin d'accompagner cet élan citoyen.

## PANORAMA (s)

### PREAMBULE

Le Santerre Haute Somme offre à première vue l'image d'un territoire meurtri, englué dans une histoire sanglante, traumatique qui aujourd'hui encore influence la représentation peu valorisante que les habitants en ont.

A en croire certains, Le Santerre Haute Somme ne serait qu'une vaste étendue de plaines et de champs agricoles sur laquelle un jour fut posée la gare TGV la plus célèbre de France, plus communément appelée « Gare à betteraves ».

A en écouter d'autres, ce territoire enclavé, fermé et profondément rural ne serait peuplé que d'individus froids, distants, méfiants, « parfois rudes dans leur réaction à tout ce qui est étranger ou extérieur... » (*recueil de la parole des habitants par Sébastien Kwiek*)

Parce que le Santerre Haute Somme n'est pas qu'une terre en déshérence économique, sociale et culturelle sur laquelle aucun fruit ne pousserait,

Que son histoire ne commence ni ne se termine avec les affres de la Première guerre mondiale, que la richesse de son patrimoine vient témoigner d'un passé bien plus riche et complexe qu'il n'y paraît et que ses paysages n'ont pas uniquement été façonnés par le fracas des bombes et autres chars d'assaut,

Que ce territoire est peuplé d'individus passionnés, d'un tissu associatif avec lequel il est possible d'avancer, de construire, d'élargir les horizons,

**Le projet Panorama doit être une opportunité pour les artistes d'influer sur ces perceptions du territoire un peu trop caricaturales pour être vraies, d'aller à rebours des modes de représentation stigmatisants, de faire émerger l'inexprimé, l'inattendu, l'insondable et de mener un projet inclusif dans lequel la parole des habitants puisse être entendue, imprimée, valorisée.**

## **PRESENTATION**

Le projet PANORAMA(s) embrasse certaines des priorités du projet culturel du PETR Cœur des Hauts-de-France à savoir : le soutien à la création contemporaine et la valorisation du patrimoine. L'une des ambitions du projet est de les faire interagir les unes avec les autres.

Le projet PANORAMA(s) doit permettre par le regard, le geste et la parole artistique d'interroger le territoire et de poser un regard nouveau, décalé, original sur ce qui fait sa spécificité patrimoniale et paysagère pour ainsi mieux la saisir et la partager avec les habitants et autres visiteurs. Un patrimoine, des paysages que les habitants traversent au quotidien sans pour autant en apprécier la richesse et les subtilités.

Sur chaque communauté de communes (3), **deux artistes issus du champ de la création contemporaine**, plasticiens, architectes, paysagistes ou auteurs, **et qui ne se connaissent pas forcément au moment de candidater** auront pour mission d'interroger à la lumière de leur propre démarche artistique un élément du patrimoine local qu'ils auront préalablement choisi dans un acte de création original. Ce travail de création sera par ailleurs complété de temps de médiation visant à sensibiliser les habitants à la création contemporaine et à la diversité patrimoniale et paysagère du territoire. Enfin, un temps fort viendra valoriser les créations des artistes et sera complété de visites des lieux investis l'été durant.

**Les deux artistes choisis pour œuvrer sur la communauté de communes en question auront ainsi la liberté de choisir de leur degré de collaboration de manière à produire un propos partagé, complémentaire, enrichi du travail de l'autre, autour de(s) l'espace(s), du(es) site(s) interrogé(s).**

- **Une immersion en plusieurs temps**

Plusieurs mois durant, les artistes seront en immersion sur le territoire. Cette période d'immersion se traduira par :

- Des temps de découverte du territoire & de rencontres
- Des temps de création, de partage & de médiation avec les habitants
- Des temps de présentation et de valorisation du projet

Il ne s'agit en aucun cas d'une résidence de longue durée au cours de laquelle les artistes se verraient dans l'obligation de demeurer pendant plusieurs mois sur le territoire.

## LE TEMPS DE LA DECOUVERTE ET DES PREMIERES RENCONTRES

Sur chaque bassin de vie, les artistes auront à s'imprégner au cours du premier semestre de l'année 2021 de la réalité du territoire que leur proposera d'investir le PETR, d'interroger les ressources, les acteurs, à même de les orienter dans leur découverte.

Pour cela, les artistes seront accompagnés par la Mission Pays d'art et d'histoire et le coordinateur culturel du PETR. C'est avec ces derniers qu'ils construiront leur découverte du territoire d'une durée de 5 jours.

C'est à l'issue de ce premier temps itinérance, de ces premiers échanges que les deux artistes auront à décider de leur degré de collaboration et de la manière avec laquelle ils construiront leur propos.

Le point d'ancrage (site patrimonial, espace paysager) pourra ainsi être le même ou être différent.

Quelle que soit la solution envisagée, la question essentielle restant ici celle du partage des expériences, des approches, des modes d'écriture dans un format de rencontre non convenu où chacun apportera sa pierre à l'édifice projeté.

C'est à partir de cette première rencontre avec le territoire que les artistes écriront leur projet, qu'il soit collaboratif ou plus personnel (3 pages maximum).

Une fois le projet écrit, et quelle que soit la solution retenue, les artistes seront invités à revenir sur le territoire pour y rencontrer les structures partenaires, les habitants, et commencer à construire avec ces derniers de possibles collaborations. Un temps de formation à destination des équipes pédagogiques sera notamment proposé. L'occasion leur sera enfin offerte de redécouvrir le lieu ou l'espace choisi.

Ces temps interviendront **au premier semestre de l'année 2021.**

## LE TEMPS DE LA CREATION, DU PARTAGE ET DE LA MEDIATION

- **La création**

Tout ou partie du travail de création sera réalisée sur le territoire.

Les artistes auront à travailler à la réalisation d'une œuvre originale, en résonance avec le(s) lieu(x), l(es)'espace(s) et le territoire dans lequel ce travail serait présenté.

L'œuvre présentée devra être l'occasion de poser un autre regard :

- Sur un lieu patrimonial ou un ensemble patrimonial du territoire en question
- Sur un espace urbain, une entité paysagère, une commune...

D'en interroger les dimensions architecturales, artistiques, spatiales, et les résonances humaines, historiques.

Les modalités d'organisation seront discutées avec le coordinateur culturel du PETR et la mission Pays d'art et d'histoire.

Le temps de création pourra être programmé **dès novembre 2021 pour se terminer en juin 2022**

- **La rencontre avec les habitants, les acteurs et le tissu associatif du territoire**

En parallèle, les artistes partiront à la rencontre des habitants, des structures, pour partager avec eux, elles leur démarche artistique, leurs perceptions du territoire, construire des collaborations artistiques basées sur la pratique, la rencontre, l'échange mutuel et inspirées du projet que ces derniers auront à mener sur le territoire.

Le fond et la forme des actions engagées seront précisés dans la note d'intention rédigée à l'issue du premier temps d'immersion pour être ensuite travaillée en concertation avec les structures, équipes intéressées.

Le temps de la transmission devra se faire entre **novembre de l'année 2021 et juin de l'année 2022**.

## **La sensibilisation des équipes encadrantes**

Intervenant avant la mise en œuvre du projet, des actions de sensibilisation seront proposées aux équipes encadrantes des structures directement concernées par le projet. De format court, elles prendront la forme de :

- **Rencontres préparatoires** dont le but sera d'échanger avec les artistes sur les possibilités d'interventions dans les structures. Ces rencontres interviendront en **avril - mai 2021**
- **La formation** poussera un peu plus loin cette phase de sensibilisation des équipes pédagogiques. Elle sera encadrée par le binôme artistique et par un professionnel du patrimoine, des paysages. Elle aura pour objectif de sensibiliser l'auditoire à la création artistique, à la diversité patrimoniale, paysagère du territoire, et aux interconnexions que le patrimoine et l'art peuvent nouer. Elle sera proposée en **septembre et octobre 2021**

## Les ateliers de pratique artistique

Ces ateliers poursuivront l'objectif de sensibiliser les participants à une démarche de création artistique par la pratique. Ils feront l'objet d'un temps d'échange préalable avec l'artiste, tourneront autour de sa démarche, de son projet de création, et seront menés dans une logique d'échange et de co-construction. Un temps de valorisation du travail sera enfin proposé à l'issue des ateliers.

La durée des ateliers sera discutée et validée entre les artistes, le coordinateur culturel du PETR Cœur des Hauts-de-France et les structures concernées.

## Les rencontres d'artistes

Plus légères que les temps de pratique artistique, les rencontres d'artistes auront pour objectif d'engager un échange avec l'artiste, son univers, sa démarche. Hétérogènes dans leur format (exposition de certaines œuvres de l'artiste, mise en avant de certains ouvrages, découverte de la création en cours, conférence, dédicaces), ces rencontres pourront s'adresser à un public éclectique : scolaires, résidents d'un ehpad, usagers d'un centre social, d'une médiathèque, membres d'une association...

## Les publics visés

Les actions culturelles imaginées en marge du temps de création concerneront toutes les générations même si la priorité sera donnée à la jeunesse. Ainsi les artistes pourront être amenés à nouer des partenariats avec :

- 1 école (1 groupe classe)
- 1 collège (1 groupe classe)  
Et / ou
- 1 lycée (1 groupe classe)
  
- 1 lieu de vie culturelle : médiathèque, école de musique, musée Alfred-Danicourt de Péronne, Historial de la Grande Guerre...
- 1 lieu de vie sociale : centre social, centre de loisirs...  
Et/ou
- 1 lieu d'insertion : IME/ITEP, ESAT, association de réinsertion, Ehpad...
  
- Le tissu associatif culturel, patrimonial, éducatif, social



## **LE TEMPS DE LA VALORISATION**

Ce temps de valorisation sera imaginé en sortie de résidence afin d'encourager la découverte des projets proposés simultanément sur le territoire. Ce temps de présentation se déploiera sur l'ensemble de la saison estivale. Il se traduira par :

- Un temps fort et festif de présentation des œuvres au public
- La programmation de visites guidées des sites investis
- La programmation de visites à deux voix permettant le croisement des regards entre artistes et professionnels du patrimoine autour de l'œuvre créée et du lieu.
- L'édition d'un recueil mettant en avant les projets menés au cours de l'année sur le territoire.

**Ce temps interviendra entre juin et septembre 2022**

## **PARTENARIATS & CALENDRIER**

- **Les partenaires**

Pour ce nouveau projet, le PETR est soutenu par la Drac Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, le département de la Somme et l'Education Nationale.

- **Le financement**

A ce jour, le budget définitif n'est pas encore finalisé, notamment en ce qui concerne le volet production et médiation prévus en 2022.

Néanmoins, pour la première phase d'immersion, de découverte du territoire et de ses acteurs prévue en 2021 (hors phase de production et de médiation), une enveloppe est consacrée à la prise en charge des honoraires et défraiements des artistes.

- Le calendrier

**CALENDRIER RECAPITULATIF**

<b>PERIODE</b>	<b>ECHEANCES</b>
DEBUT FEVRIER 2021	<u>CHOIX DES ARTISTES</u>
MARS 2021	<u>IMMERSION 1 / PREMIERES DECOUVERTES DU TERRITOIRE</u>
MARS-AVRIL 2021	<u>RENDU DU PROJET</u> Choix du lieu, présentation des intentions artistiques, mise en place d'actions de sensibilisation
AVRIL - MAI 2021	<u>IMMERSION 2 / RETOUR DES ARTISTES SUR LE TERRITOIRE</u> Rencontres préparatoires avec les structures concernées Redécouverte du lieu et de l'espace choisi
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2021	<u>IMMERSION 3 / SENSIBILISATION DES EQUIPES ENCADRANTES</u>
A PARTIR DE NOVEMBRE 2021 > JUIN 2022	<u>IMMERSION 4 /MISE EN ŒUVRE DU PROJET</u> Création, Transmission
JUIN - SEPTEMBRE 2022	<u>IMMERSION 5 /VALORISATION DU PROJET</u>

## LA CANDIDATURE

- **Qui peut candidater ?**

- **Un plasticien** (photographie, vidéo, peinture, sculpture, illustration, graffitis, nouveaux médias), **un architecte, un paysagiste, un auteur à titre individuel,**
- **Un binôme d'artistes déjà constitué au moment de candidater.**

Le binôme pourra être composé d'un auteur, d'un plasticien d'un architecte ou d'un paysagiste

Les artistes devront obligatoirement s'inscrire dans une **démarche de création contemporaine** et avoir déjà été édité et exposé.

- **Comment candidater ?**

La candidature devra émaner de l'artiste pris individuellement ou du binôme artistique déjà constitué.

Dans leur candidature, les artistes devront présenter :

- Une note de **premières intentions (3 pages maximum)** faisant état de leur bonne compréhension du projet et de leur capacité, d'une part, à faire dialoguer création et patrimoine et, d'autre part, à mener un travail de sensibilisation des publics, au regard des spécificités du territoire. Une attention particulière sera portée sur leur capacité à interroger le postulat énoncé en préambule et à inventer des modes de participation des habitants en lien notamment avec l'acte de création.
- Par ailleurs, à l'issue de la première phase d'immersion, une **note d'intentions artistiques (3 pages maximum)** devra être rédigée. Elle fera notamment apparaître le choix du(es) lieu(x) investi(s), précisera le propos artistique, l'approche, les modes d'écriture ainsi que la manière avec laquelle les habitants seront impliqués dans le projet. Cette note devra également préciser les interconnexions envisagées entre les deux artistes.
- L'ensemble de ses références artistiques et pédagogiques : biographie actualisée, dossier de presse, portfolio actualisé
- L'ensemble des éléments administratifs prouvant que les artistes sont engagés dans une démarche professionnelle (N°SIRET, Agessa, MDA)

La candidature devra être adressée à Monsieur le Président du PÉTR  
Cœur des Hauts-de-France **avant le 22 janvier 2021**

Son envoi se fera de manière dématérialisée à l'adresse suivante :  
[j.robiquet@coeurdeshautsdefrance.fr](mailto:j.robiquet@coeurdeshautsdefrance.fr)

- **L'analyse des candidatures**

L'analyse des candidatures se fera au sein d'un comité technique réunissant certains membres des institutions partenaires : Drac, Région, Département, Education Nationale.

Dans l'hypothèse de candidatures individuelles, le jury se chargera du choix des candidats amenés à œuvrer ensemble, du moins au cours de la première phase d'immersion qui sera quant à elle déterminante pour la suite de la collaboration.

Une fois la décision du jury prise, un entretien téléphonique et physique sera proposé aux artistes présélectionnés de manière à préciser les intentions des artistes.

## **RENSEIGNEMENTS /**

**Julien ROBIQUET** - 03.22.84.78.84

[j.robiquet@coeurdeshautsdefrance.fr](mailto:j.robiquet@coeurdeshautsdefrance.fr)